

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

Avis du Groupe de Travail « FLORE-FONGE-HABITATS-CBN » du 28/03/2023

sur le PNA en faveur des espèces rares et menacées des ripisylves de la Martinique 2023-2027

Saisine du GT Flore-CBN

Le MTECT (bureau ET3-Chasse, Faune et Flore sauvage) a demandé au GT Flore-Fonge-Habitats et Conservatoire Botaniques Nationaux de se prononcer sur ce *Plan National d'Actions*, présenté par le CBN Martiniquais, en visioconférence où le service instructeur (DEAL) était représenté.

L'avis, finalisé, synthétisant les observations et remarques des membres du GT FFH-CBN a ensuite été transmis à la Commission ECB du CNPN, réunie le 19 juin 2023, pour examen, amendements éventuels et validation.

Documents examinés : Diaporama par le CBN de Martinique, PNA présenté par le CBN Martinique., Avis Deal Martinique du 24/01/2023

Présentation du PNA par le CBN Martinique et la Deal Martinique

Les ripisylves sont des écosystèmes complexes, à l'interface des rivières et des végétations terrestres. En Martinique, l'état de conservation de ces habitats est très mauvais et les dégradations sont principalement liées aux pratiques agricoles et à l'urbanisation, provoquant d'importantes discontinuités, mais également aux invasions biologiques. Comme la structure même de végétations assez diverses dans ces habitats, de nombreuses espèces patrimoniales et/ou structurantes des ripisylves sont impactées.

Le PNA se concentre sur 9 taxons caractéristiques des ripisylves : *Annona montana* (CR), *Bauhinia multinervia* (EN), *Cupania americana* (protégée), *Cupania triquetra* (CR, protégée), *Hernandia sonora*, *Hura crepitans* (CR), *Lonchocarpus roseus*, *Sapindus saponaria* et *Zygia latifolia* (protégée). L'état des connaissances reste toutefois très lacunaire pour ces taxons ainsi que pour leurs habitats : parfois ne sont connus que quelques rares stations, parfois seulement quelques individus. Du fait du niveau de pressions élevé, des actions de conservation *in situ* et *ex situ* doivent être envisager.

Les principaux objectifs du PNA se déclinent comme suit :

- Améliorer les connaissances sur la chorologie et l'abondance des taxons ciblés par le PNA ;
- Améliorer les connaissances sur les ripisylves et leur cortège floristique associé ;
- Maintenir les populations fonctionnelles dans un habitat restauré avec son cortège d'espèces végétales associées ;
- Améliorer les connaissances sur la multiplication et constituer des collections *ex situ* représentatives des populations naturelles présentes dans les différents types de ripisylves (espèces PNA et structurantes) ;
- Améliorer la prise en compte de ces espèces par les personnes pouvant être amenées à intervenir dans leurs zones naturelles ;
- Mettre en place et pérenniser le suivi des populations des différentes stations.

Le PNA comprend 16 actions qui répondent aux enjeux suivants : l'amélioration de la connaissance, la conservation *in situ* et *ex situ*, la sensibilisation et la communication, la coopération avec les acteurs locaux et régionaux et enfin, l'animation de la démarche PNA.

La DEAL souligne la participation de nombreux acteurs à ce PNA et précise que les actions de restauration envisagées seront possiblement soutenues par les communes concernées.

Analyse du PNA en faveur des espèces rares et menacées des ripisylves de la Martinique

Les milieux de ripisylves de Martinique concernés par ce PNA ont été peu étudiés et les études existantes sont déjà anciennes. Le Plan d'actions est donc intéressant à ce titre.

Le PNA se concentre sur 9 taxons, avec une démarche de sélection qui aurait mérité d'être plus détaillée. Concernant l'approche habitat, la compréhension des complexes écologiques et leur toposéquence est un préalable à toutes opérations de restauration.

Le volet connaissance de ce Plan est essentiel et se doit d'être ambitieux. Il portera notamment :

- *En matière d'espèces* : sur la chorologie, la génétique, la pollinisation et la dispersion des taxons concernés,
- *En matière d'habitats* : sur la caractérisation structurale, intégrant les strates herbacée et arbustive, des habitats concernés et sur leur fonctionnement écophysique,

- *En matière d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)* : sur les pressions des diverses EVEE et les moyens de lutte, notamment contre le bambou.
- *En matière de périmètre* : ce PNA pourrait être davantage ouvert aux Petites Antilles. Le CBN-M précise que des relevés, en lien avec les études génétiques, seront menés hors de Martinique.
- Enfin, le PNA pourrait apporter un éclairage sur la nécessité de réviser la protection de certaines espèces.

Recommandations du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN

Le GT FFH-CBN recommande de :

- développer un volet connaissance ambitieux sur les espèces (chorologie, génétique, pollinisation et dispersion), sur les habitats (topo séquence, caractérisation structurale des peuplements forestiers, fonctionnement) et sur les EVEE (notamment contre le bambou),
- préciser les critères de sélection des 9 taxons retenus,
- corrélérer le volet restauration des habitats à la connaissance préalable de leur fonctionnement écophysique,
- valoriser les retours d'expériences d'actions menées sur des habitats naturels comparables, dans d'autres territoires et notamment les Petites Antilles.

Le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN émet un **avis favorable accompagné des recommandations** précisées ci-dessus, au projet de PNA en faveur des espèces rares et menacées des ripisylves de Martinique (Vote : 13 AF -1 abst. - 0 contre).

Recommandations de la Commission Espèces et Communautés biologiques

La Commission Espace et Communautés biologiques (ECB) du CNPN émet un **avis favorable à l'unanimité** accompagné des **remarques et recommandations additionnelles** suivantes :

- insister sur l'importance des efforts de conservation en faveur des habitats de ripisylves qui sont extrêmement menacés. Les principaux arguments à apporter auprès des propriétaires concernent l'**érosion des berges, thème essentiel de ce PNA**, cette érosion ayant des conséquences majeures sur la qualité de l'eau, que ce soit en milieu naturel, agricole ou urbain.

- débattre sur l'opportunité de centrer le PNA sur l'habitat de ripisylves ou sur les espèces qui initialement, n'étaient pas toutes strictement inféodées à cet habitat, mais qui, de fait, ne se retrouvent plus que dans cet habitat. Vu qu'il n'y a pas de « PNA habitats », l'urgence à intervenir est reconnue, puisque la protection de ces espèces passe par la protection de leurs habitats.

- **réévaluer le statut de protection juridique** des espèces protégées, **plutôt que leur état de conservation**. Proposition est faite de mieux distinguer ce qui relève des menaces et des pressions.

- favoriser les échanges entre le CBN de Martinique et le Parc National de Guadeloupe, porteurs avec l'INRAE du projet de génie végétal « PROTEGER » dans les rivières de Guadeloupe, mis en œuvre pour préserver la biodiversité et les habitats de milieux aquatiques et de berges, en faisant appel aux espèces indigènes des ripisylves.

Le Président du GT FFH-CBN



Bruno BORDENAVE

Au vu du dossier, la Commission ECB du CNPN suit les recommandations du GT FFH-CBN du CNPN et rend un **avis favorable** au projet de PNA en faveur des espèces rares et menacées de ripisylves de la Martinique.

Le Président de la Commission ECB du CNPN



Nyls de PRACONTAL